

**COMMISSION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT**  
**assemblée du 13 août 2002 (5<sup>e</sup> séance)**  
**Maison du Citoyen, salle des Comités (2<sup>e</sup> étage), 25, rue Laurier**  
**13 heures**

**PROCÈS-VERBAL**

**1. Ouverture et constatation du quorum**

La séance est ouverte à 13h00 avec quorum

Étaient présents : Thérèse Cyr, présidente  
André Levac, conseiller, district no.1  
Denise Laferrière, conseillère, district no.8  
Évelyne Germain, REFAP  
Nicole Desroches, CREDDO  
Guylène Thériault, DSPO  
Stéphane Boucher, Weed-Man

Également présents : Frédéric Tremblay, secrétaire  
Larry Gangur, directeur, Travaux Publics et environnement  
Antonio Miguel, soutien technique, laboratoire  
Marc Bureau, conseiller, district no.5

**2. Accueil de deux membres substitués**

La Commission accueille deux membres en substitution, soit le Dr Guylène Thériault, en remplacement du Dr Carole Légaré (DSPO) et Roger Mongeon, exceptionnellement représenté aujourd'hui par Stéphane Boucher. Madame la présidente leur souhaite la bienvenue mais demande tout de même que la représentation de Weed-Man à la Commission ne soit pas trop changeante.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé tel que proposé.

**4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 juin 2002**

Le procès-verbal de l'assemblée du 11 juin 2002 est adopté, moyennant l'ajout du terme « des pesticides » au titre numéro 10.

**5. Date de la prochaine assemblée**

La 6<sup>e</sup> séance est prévue pour le 10 septembre 2002 à 13h, à la Salle des Comités

**6. Présentation : abattage d'arbres dans le district du parc de la Montagne**

*Personnes invitées :* Céline Larabie, contribuable

*Discussion :* Un relevé des arbres abattus dans le secteur du parc La Montagne – plus précisément dans l'unité de voisinage de la rue Corbeil – est déposé à l'intention de la Commission. Elle demande une action municipale visant à protéger les arbres de façon concrète : un permis de coupe avec justification. Un arbre (surtout s'il est en bonne santé) ne devrait pas être coupé par seul souci esthétique. Il y eut tout un tour de table d'opinions sur ce sujet. L'expérience d'Aylmer fut traitée – la Ville fit marche arrière sur son règlement de coupe d'arbres tout en maintenant une zone d'intervention spéciale (les grands pins de Wychwood). Il y eut des propositions visant à remplacer un arbre abattu. Il y eut aussi un rappel sur le droit civil d'un propriétaire d'exploiter sa propriété ou la protéger, ce à quoi fait écho la Loi sur la protection des arbres.

*Recommandation :* La Commission recommande que des dispositions soient décrétées, lors de la refonte du règlement de zonage par le Service d'Urbanisme, pour garantir un nombre minimum adéquat d'arbres sur une propriété résidentielle. Elle recommande aussi le décret de dispositions réglementaires demandant l'obtention d'un permis de coupe d'arbres avec remplacement de l'arbre abattu. Le service d'Urbanisme devrait recenser tout secteur spécial où les arbres devraient tous être protégés le plus possible, à l'instar du quartier Wychwood.

**7. Présentation : impact sur la santé de l'utilisation des pesticides en milieu urbain**

*Personnes invitées :* Nicole Desroches (CREDDO) et Dr Guylène Thériault (DSPO)

*Discussion :* Le Dr Thériault résume les statistiques et les conclusions concernant les règles de toxicité aiguë et chronique liés à l'utilisation de pesticides en milieu urbain.

Elle aborde aussi les nouvelles problématiques visant les pesticides, notamment la perturbation endocrinienne.

#### **8. projet de loi 102 – projet de commentaires à adresser au Gouvernement du Québec**

*Discussion :* Le Gouvernement propose l'adoption du projet de loi 102, transférant la gestion des plans de gestion des matières résiduelles à Recyc-Québec et créant le fonds de compensation municipal pour la collecte sélective. C'est surtout sur ce dernier aspect que les discussions ont porté. Le milieu municipal fut représenté par trois organismes, lors d'audiences parlementaires privées : l'UMQ, le FQM et l'AOMGMR. Le mémoire de l'AOMGMR est présenté à la Commission avec la recommandation que le conseil fasse sien les commentaires de l'AOMGMR. À l'intérieur du débat sur le financement municipal, la question du 100%, de la dette de Collecte Sélective Québec et de la méthode de répartition de la compensation sont abordés

*Recommandation :* La Commission recommande que le conseil adopte une résolution « gatinoise » (plutôt que le mémoire d'un autre organisme) qui demande 1) le décret du projet de loi 102 dans les plus brefs délais 2) une compensation équivalent au montant global de 100% des coûts nets encourus par les municipalités pour chaque matière (coûts nets représentant le bilan des dépenses et revenus de la sensibilisation, l'implantation, la collecte, le tri, et la vente aux marchés) 3) que, pour chaque matière, la compensation soit versée sur la base de la masse livrée aux marchés 4) que la dette de Collecte sélective Québec soit incluse à la compensation à verser à Gatineau. Le module chemine ce dossier.

#### **9. visite du ministre André Boisclair de l'usine d'épuration et de l'usine de granulation**

*Information :* la Commission prend connaissance d'un échange d'information entre la Ville et le MENV visant un lieu à faire visiter au ministre lors d'une prochaine visite en région. Vu l'absence de ressource (le choix favori du ministre), l'administration municipale a recommandé l'usine de granulation.

#### **10. chantiers CRDMH et Connors – gestion des sols contaminés**

*Information :* la Commission prend connaissance des directives du MENV concernant la gestion du surplus d'excavation du CRDMH (dont une partie est contaminée au zinc dans la plage B-C) lors de leur pré traitement sur le site du parc La Baie ainsi que la position du MENV concernant la gestion des sols contaminés à l'édifice Connors (une analyse de risque fut déposée en 1998 pour tolérer le confinement sur place de sols contaminés au-delà du critère C).

#### **11. site Pink (lot 19B, rang IV, canton de Hull) – état du dossier**

*Information :* l'étude de photogrammétrie décrétée par le CE en février sera déposée d'ici deux semaines. Le MENV, par contre, demande aussi une étude de caractérisation des eaux de lixiviation. Ce mandat sera préparé pour approbation CE dès que possible, avec la même approche fiscale (fonds prélevés à même le surplus d'Aylmer, avec remboursement du surplus en cas de revenus ou de subvention).

#### **12. 12, chemin de Montréal (secteur Masson-Angers) – initiation d'une procédure pour édifice insalubre**

*Discussion :* la Commission prend connaissance du dossier complet tenu par le CLS Masson-Angers concernant le 12, chemin de Montréal, un ancien poste d'essence dont les réservoirs souterrains avaient des fuites. Au moment de la réunion, le 19, chemin de Montréal est toujours impossible à louer (jugement de la Régie du logement à l'appui) en raison des odeurs et les égouts municipaux sont ventilés par des cheminées (en pleine rue). Vu la lenteur du MENV (qui désire attendre l'entrée en vigueur de la loi 72 en mars 2003 pour agir), le CLS demande que la Ville agisse pour faire cesser la nuisance, au moyen d'un recours en immeuble insalubre. Pour ce faire, une résolution serait acheminée au conseil, suivi d'une mise en demeure au propriétaire. Même si le secteur environnement recommande d'appuyer cette demande du CLS, il prévient la Commission que, en cas de refus du propriétaire, les seuls recours de la Ville sont alors de faire exécuter le jugement et tenter de recouvrer les frais ou tenter un recours en outrage au tribunal. Le propriétaire, dans ce dossier-ci, a clairement indiqué que son effort se limite à retirer les réservoirs (ce qu'il a fait) et que ses moyens ne lui permettent pas plus.

*Recommandation :* La Commission recommande de ne pas tenter de recours municipal. Une résolution doit être transmise au MENV afin que la direction régionale intensifie ses démarches dans ce dossier. Le module chemine ce dossier.

### **13. 385, rue Principale, Buckingham, mise en chantier d'un magasin Tigre Géant**

*Information :* le promoteur du projet Tigre Géant a finalement confirmé son intention de démarrer le projet. Le CE recevra donc sous peu, pour approbation, une résolution des Affaires immobilières (échanges de terrains) et du Module Travaux Publics & environnement (gestion de la contamination au 385 Principale).

### **14. Code de gestion des pesticides – projet de commentaires à adresser au MENV**

*Discussion :* la Commission prend connaissance des deux projets de règlement publiés dans la gazette du 3 juillet 2002. Une présentation PowerPoint résume les observations municipales : application rapide de l'article 29, annexe 1 à harmoniser avec les normes d'eau potable, augmentation de la représentation de l'ASHOQ, définition de biopesticide, section sur les golfs à reprendre, récupération des contenants par les vendeurs au détail. La DSPO a également cheminé un commentaire qui visait la section sur les golfs. Cette section outrage effectivement la Commission par son laxisme.

*Recommandation :* La Commission entérine les points à commenter et recommande au conseil d'entériner un commentaire de la Ville de Gatineau préparé par le module.

### **15. apparition du Virus du Nil occidental (VNO) en Outaouais**

*Information :* La Commission prends connaissance des derniers fichiers de surveillance et des 4 oiseaux morts « positifs » au VNO.

### **16. énoncé de mission de la Commission sur l'environnement**

*Information :* Le greffe a informé le secrétaire que la Commission n'avait pas encore déposé un énoncé de mission au conseil. La Commission demande donc au secrétaire d'en préparer un pour une prochaine réunion.

### **Varia**

☞ Concernant les Grands Feux du Casino, Madame Laferrière aimerait avoir copie du rapport de suivi environnemental que la CCN fait produire.

### **Levée de la séance à 16h10**

### **Procès-verbal ratifié le 25 octobre 2002**

---

Thérèse Cyr, présidente

---

Frédéric Tremblay, secrétaire